

# **PLAN SIMPLE DE GESTION**

---

**SAINT ANTONIN  
(Jouques)**

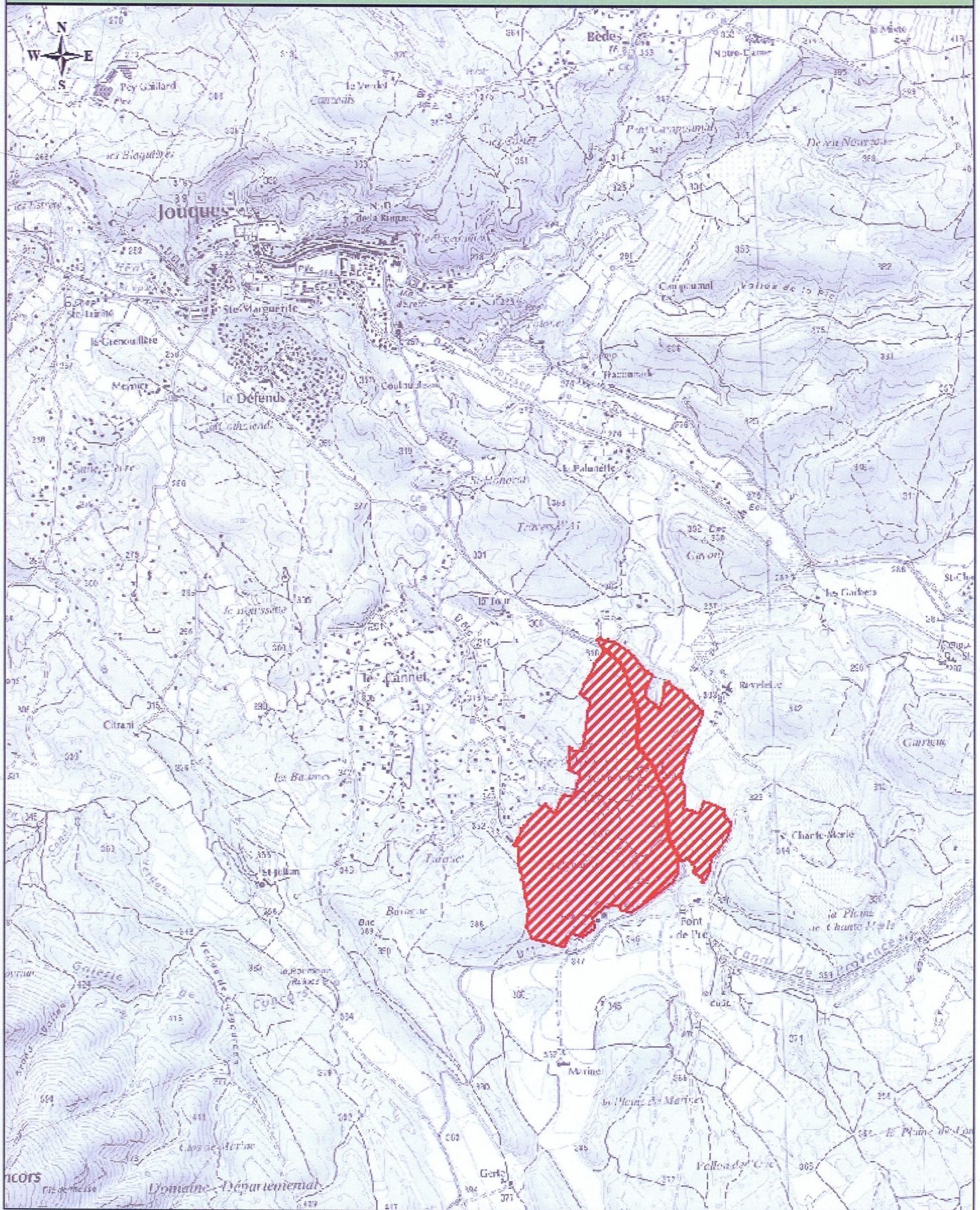
**Durée du plan : 15 ans**

**2016- 2031**

Cadre réservé au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Réception au CRPF le :

# FORÊT DE St Antonin



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Surface S.I.G : 81.4 ha

Date : 4/2015

Echelle : 1/25000 ème



# 1. PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE LA FORÊT

## 1.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1.1. Propriétaire

Madame Anne CHARREYRE  
Campagne St Antonin  
13490 JOUQUES

Née le 06/11/1944

Fils : M Mathieu CHARREYRE  
Email : mathieu@charreyre.net  
Tel : 06 11 53 30 69

### 1.1.2. Forêt

Département : Bouches du Rhône  
Commune : JOUQUES

Propriétaire	Surface propriété	Surface cadastrale des parcelles constituant le PSG	Surface SIG des peuplements forestiers
	89,9624 ha	80,1892 ha	81,0444 ha

La carte des peuplements du présent plan simple de gestion a été établie en utilisant un Système d'Information Géographique (SIG), La surface cadastrale constitue la surface légale du PSG (elle correspond à l'intégralité de la surface des parcelles constituant le fond et sur lesquelles portent les engagements de gestion du propriétaire).

La surface SIG calculée sera utilisée dans la suite de ce document

### 1.1.3. Régimes fiscaux et engagements contractuels avec des financeurs publics

- Loi Sérot en 1992

-Travaux réalisés dans le cadre de l'ASL du Concors entre 1980 et 1998 (débroussailllements, plantations,....)

### 1.1.4. Régimes et zonages instaurant d'éventuelles contraintes de gestion

#### 1.1.4.1 – Législations concernées par l'article L.414.1 à 4 du code forestier

Cocher la ou les cases concernées pour cette forêt et indiquer les références telles que le N°, nom du site et pour Natura 2000 la date de désignation du site ainsi que la surface concernée par chaque zonage (évaluation SIG).

#### Code forestier

Forêts de protection (L.411 à L.412-3)

#### Code de l'environnement

Espèces protégées (L 411-2)

Arrêtés préfectoraux de protection des biotopes = A.P.P.B. (L 411-1)

Parcs nationaux (L 331-1 à 4)

Réserves naturelles (L 332-1 à 9)

Sites classés (L 341-1 à 22) : **Site Classé de Concors. (Décret du 23 Aout 2013)**

Sites inscrits (L 341-1 à 22)

Directives paysagères (L 350-1 à 2)

Sites Natura 2000 (L 414-1 à 4) : **directive « habitat »**

**Propriété entièrement incluse dans la ZSC (site Natura 2000) IDENTIFIANT : FR9301605 NOM : MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS**

### 1.1.5. Autres zonages écologiques

-ZNIEFF : code DIREN 13149100, Massif de Concors, plateau de Peyrolles

-ZICO : Réf PAC06, montagne Ste Victoire

## 1.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE MILIEU

### 1.2.1. Généralités écologiques

**Espaces forestiers régionaux** : Concors Ste victoire

**Zonage SRGS (PEFC)** : Moyen Pays

\* Risque de gel printanier :

Probabilité de gel en avril > 20%

\* Température moyenne annuelle :

12 à 14°C - Étage : Méso-méditerranéen

\* Température moyenne des minima du mois le plus froid :

de 0 à 3°C

\* Climat pluviométrique :

Identifiant : 3 - Basse Durance - Pluie de mai à août : 163 mm/an -  
Pluviométrie annuelle : 659 mm/an

## 1.3. RENSEIGNEMENTS CYNÉGÉTIQUES

### 1.3.1 Exercice de la chasse

Association communale de chasse (M Bouffier)

### 1.3.2. Dégâts de gibier constatés

#### Contexte général :

D'après le découpage cynégétique des S.R.G.S : Zone Verte  
Peu de risque de dégâts de gibier sur les forêts.

La situation est, sauf cas particuliers (plantations ou semis très sensibles), sans problèmes majeurs pour la flore.

Toutefois, le Chevreuil, est en telle progression que l'équilibre peut être rompu rapidement si les prélèvements n'augmentent pas à un rythme suffisant.

Il est nécessaire de surveiller la dynamique des populations de chevreuil

## 1.4. ANALYSE DU CONTEXTE

### 1.4.1 Contexte économique :

Commercialisation des coupes de bois résineux possible vers la papeterie de Tarascon ou vers la filière bois énergie (débouché en cours de développement)

Bassin de population important permettant la commercialisation des taillis de chêne même de faible croissance.

### 1.4.2 Contexte environnemental :

#### **NATURA 2000 :**

\* 1 ZICO

Référence : PAC06 - Nom : Montagne Sainte-Victoire

\* 1 ZSC (directive habitats)

Référence : FR9301605 - Nom : MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

- FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS -

Document d'Objectifs (DOCOB) approuvé et arrêté en Aout 2007

*Selon la cartographie des habitats du site Natura 2000 (carte jointe en annexe : données fournies par le Grand site Ste Victoire),*

*il n'y a pas habitat d'intérêt prioritaire recensé*

*Il y a quelques habitats naturels d'intérêt communautaire*

*-Taillis de chêne blanc*

*-Taillis de chêne vert*

*-Bords de rivière (ripisylve)*

*Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur la propriété extrait de la carte des habitats naturels (source Grand Site Ste Victoire, étude ONF)*

STATUT	LIB_CB	CODE_N2000	LIB_N2000
IC	Bois de Chênes blancs eu-méditerranéens	9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
IC	Forêts de Chênes verts	9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
IC	Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

*IC : Intérêt communautaire*

## **Extrait du DOCOB (Document d'Objectif) du site Natura 2000**

### *- Forêts de Chênes verts et Bois de Chêne blancs*

*Le Document d'Objectif du site Natura 2000 propose d'y maintenir les pratiques sylvicoles traditionnelles (coupes de taillis) dans le cadre d'une gestion durable avec les prescriptions suivantes :*

- prendre en compte les espaces non strictement forestiers dans la gestion
- préserver les fonds de vallon (éclaircie ou non intervention)
- conserver les feuillus précieux et les vieux arbres (1 à 4 individus/ha)
- équilibrer les classes d'âge des différents peuplements
- exploiter les taillis en parquets de taille raisonnable (inf. à 15 ha) et de forme non rectilignes
- laisser mûrir au-delà de l'âge d'exploitation et jusqu'à sénescence certains taillis de chêne. Cette démarche concernera plus particulièrement des taillis déjà âgés de plus de 100 ans et de hauteur supérieure à 8 m. Ces îlots de maturation auront une dimension minimale de l'ordre de 0,5 ha.

*- Ripisylves : conserver ou restaurer la naturalité de ces habitats*

### **1.4.3 Aspects paysagers :**

Le massif de Concors vient d'être désigné par décret comme **Site Naturel Classé**. (Décembre 2013)

La propriété est située dans l'unité paysagère 10 (terroirs agricoles nord)

La fiche en annexe extraite du projet d'annexe verte explicite en détail les enjeux et les prescriptions réglementaires associées.

Il est notamment indiqué qu'il y a un enjeu paysager de proximité autour de la ferme de St Antonin. L'écrin boisé existant doit être préservé et conforté.

### **1.4.4 Contexte social :**

R.A.S. Propriété non fréquentée par les touristes et promeneurs

Pas de point d'accueil du public à proximité

### **1.4.5. Contexte risque**

Propriété située à proximité d'un quartier d'habitation en forêt (quartier du Canet). Donc à priori assez sensible aux incendies de forêt

Toutefois, à ce jour, aucun feu n'a été recensé sur la propriété depuis au moins 60 ans.

**PIDAF de Concors Ste Victoire**, Le PIDAF de 2003 ne prévoyait pas de travaux sur la propriété. Il est en cours de réactualisation (pas de projet à signaler concernant la propriété)

**Débroussaillage réglementaire** : RAS. La maison est au milieu des cultures

Le Conseil Général entretient régulièrement les BDS en bordure du RD11 (3 ha environ)

## **1.5. LES ÉQUIPEMENTS DE LA FORET**

### **1.5.1. Réseau de desserte, véhicules légers, véhicules tout terrain et accessibilité des peuplements**

La propriété est facile d'accès aux camions et aux engins de débardage. L'ancien canal du Verdon peut toutefois en certains endroits constituer un obstacle

### **1.5.2. Équipements pour l'élevage (équipements sylvopastoraux)**

Néant

### **1.5.3. Autres équipements**

Bornes du Canal de Provence

## **1.6. HISTORIQUE ET GESTION ANTÉRIEURE**

### **PSG de 4<sup>ème</sup> génération**

1<sup>er</sup> PSG (N°69) agréé pour la période 1979-1989

2<sup>ème</sup> PSG (N° 655) agréé pour la période 1990-2000

3<sup>ème</sup> PSG (N° 1390) agréé pour la période 2000-2015

**Ces 3 documents couvraient une superficie boisée de 173 ha.** La propriété a été vendue pour partie (partie sud) en 2006. Cette partie Sud est aujourd'hui intégrée aux PSG de Marine ou de Puybernier.

### **Interventions anciennes**

Voir annexe (historique des travaux antérieurs à 2000)

### **Interventions réalisées pendant le dernier PSG (depuis 2000)**

-Partie NO de la propriété (polygones 16 et 21, 10 ha environ) : réalisation d'une coupe de mise en régénération suite aux dégâts de neige de 2001. Coupe de taillis et coupe d'ensemencement dans les pins. Broyage des rémanents

-Exploitation de la plantation de peupliers (polygone 1, 0,42ha) en 2007

## Description des peuplements par polygone (cf. carte)

Polygone	Description	SRGS	ANNEE_ORIG	SURFACE	Observations
1	Rejets après coupe rase plantation de peupliers	F	2005	0,42	H: 5 à 12m
2	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Pignon. Bordures en chêne.	PP 271510	1992	0,52	H: 8 à 12 m. Belle croissance
3	Plantation résineux sur anciennes terres: Cyprès et Pin Pignon. Gaulis naturels de PA en mélange. Bordures en chêne.	R	1992	0,66	Cyprès 6 à 12m. Pin Pignon: 8 à 12m. Quelques robiniers (échec)
4	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Salzman. Bordures en chêne.	R	1992	0,73	8 à 12m. Peuplement de belle venue (40 cm/an)
5	Plantation truffière	L-G-M	0	0,19	plantation truffière
6	Taillis adulte de CV. Pins en surrétage	CV 274112	1950	2,42	H: 4 à 6m
7	Friche en cours de boisement. bon potentiel forestier	Fbafd 276110	0	0,61	Peupliers, cornouiller, prunellier, Chêne blanc, qques pin noir
8	Jeune taillis, belle repousse, semis de pin nombreux. Nombreux semenciers de pin non exploités	CV/CP 273117	1993	6,02	Taillis: 4 à 6m.
9	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Salzman. Bordures en chêne.	R	1992	0,02	8 à 12m. Peuplement de belle venue (40 cm/an)
10	Bandes Débroussaillées de Sécurité le long du RD11	CV 274112	1950	0,05	Quelques pins en surrétage
11	Futaie de Pin Sylvestre, croissance faible, médiocre qualité des bois.	PS 271411-2	1940	1,14	H: 8 à 14m
12	Friches agricoles en cours de boisement (chênes, genévriers, pin d'Alep, Eques pins noir)	L-G-M	0	2,41	H: 2 à 5m
13	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Pignon. Bordures en chêne.	PP 271510	1992	1,03	H: 8 à 12 m
14	Jeune taillis, belle repousse, semis de pin	CV/CP 273117	2005	16,61	H: 3 à 5m
15	Futaie de Pin d'Alep adulte sur taillis de chêne	CV/CP/PA 271116	1950	2,65	Densité variable

16	Taillis jeune et semis de Pin d'Alep. Quelques semenciers de Pin. Broyage complet des rémanents.	CV/CP 273117	2005	4,29	Taillis 2 à 3m (+ ou - dense). Semis PA (5 cm à 2m). Semenciers 50 à 100/ha.
17	Taillis adulte CB ou CV. Quelques pins d'Alep et Pin Sylvestre	CV/CP 273115	1950	2,61	Taillis: 6 à 8m
18	Peuplement mélangé (pin d'Alep, chênes, plantations diverses (années 90: pin noir, pin Salzmann, pin laricio, cyprès de Provence, cèdre, pin pignon) et de 2 générations (pins et chênes de 1945, régénérations (pins et chênes) et plantations du début des années 80	PA 271115	1950	16,98	Gaulis PA et plantations (Cyprès, Pin Salzmann, Pin Pignon): 5 à 8m. Densité souvent très forte (sup à 2000/ha).
19	Bandes Débroussaillées de Sécurité (20m de part et d'autre du CD11)	Fbafd 276110	1950	2,93	
20	Garrigues boisées	Fbafd 276110	1970	3,88	
21	Futaie adulte claire de Pin d'Alep en cours de régénération	CV/CP/PA 271116	1950	5,83	H: 12 à 16 m. Diam: 20 à 50 cm. D: 300 à 500/ha. Sous étage clair de chêne vert. Quelques pins pignon adultes et semis. Début de régénération du Pin d'Alep (20 cm à 1m)
22	Taillis de bords de champs et de bord de rivière (ribes)	CP 273112-1	1950	7,66	Chêne: 10 à 16m. Diamètres jusqu'à 60 cm. Présence de peupliers naturels. Nombreux arbres à cavité (biodiversité)
23	Plantation de Pin noir. Belle croissance	PN 271211	1983	1,39	H: 10 à 16m, D 1000 à 1500
				<b>81,0444</b>	

SRGS : Référence peuplement dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole

CV : Chêne vert ; CB : Chêne Blanc ; PA : Pin d'Alep

## **2. DEUXIÈME PARTIE : OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE**

### **2.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE GESTION**

Conservation et amélioration du patrimoine et des perspectives paysagères

## **3. TROISIÈME PARTIE : GESTION DES MILIEUX BOISÉS**

### **3.1. Prise en compte des enjeux environnementaux Natura 2000 et paysagers dans la gestion forestière**

Conformément aux prescriptions de « l'annexe verte Concors Ste Victoire », mise en place de 2 ilots de vieillissement pour 2,5 ha (env 3% de la surface boisée de la propriété). Voir carte jointe

#### **Prescriptions par type de peuplement (tous types de peuplement du massif de Concors-Ste Victoire)**

##### **Taillis de chêne**

- Conservation, à l'occasion de chacune des interventions programmées, des gros bois de chêne lorsqu'ils existent propices au développement de la biodiversité
- Pas de coupe rase de taillis de plus de 15 ha d'un seul tenant réalisée en 1 fois ou sur zones contigües dans un intervalle de 5 ans
- Respect d'un traitement « écologique » (voir en annexe) pour les coupes de plus de 5 ha
- Pas de coupe systématique des feuillus « précieux » (sorbiers, érables,)
- Pas plantations dans les vieilles forêts de chêne vert (yeuseraies) et les chênaies de chêne blanc à houx.

##### **Futaies de Pin d'Alep :**

- Eclaircies : au moins 50% du nombre d'arbres initial après intervention
- Coupes de régénération : au moins 100 arbres/ha avant coupe définitive. Maximum 15 ha d'un seul tenant.

##### **Mélanges feuillus-résineux :**

- conserver 50 à 100 pins/ha après la coupe de taillis afin de reconstituer le mélange résineux-feuillus
- maximum 15 ha d'un seul tenant
- conservation d'ilots de sénescence

##### **Milieus ouverts (garrigues, landes et matorrals) :**

- Pas de plantations
- Restauration et conservation par le pastoralisme
- Ouverture des milieux le cas échéant (ouvertures de layons au gyrobroyeur, extraction du Pin d'Alep, débroussaillage alvéolaire)

### **Forêts de berges (ripisylves) :**

- Pas de coupe rase
- Pas de plantations
- Interdiction de faire circuler des engins sans dispositif de franchissement spécifique

### **Prescriptions par secteur**

#### **Secteur du pourtour du Concors :**

- Coupes de taillis d'un maximum de 10 ha d'un seul tenant
- Coupes de régénération de la futaie de Pin d'Alep d'un maximum de 10 ha d'un seul tenant
- Pas de mise en andains des rémanents

### **3.2 Gestions adoptées pour les principaux peuplements**

Polygone	Description	Gestion et intervention à prévoir	Année de passage en coupe
1	Rejets après coupe rase plantation de peupliers	Vieillessement	
2	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Pignon. Bordures en chêne.	1 <sup>ère</sup> éclaircie à prévoir à la fin du PSG. Elagage.	2023
3	Plantation résineux sur anciennes terres: Cyprès et Pin Pignon. Gaulis naturels de PA en mélange. Bordures en chêne.	1 <sup>ère</sup> éclaircie à prévoir à la fin du PSG. Elagage. Possibilité d'exploitation du taillis de chêne	2023
4	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Salzman. Bordures en chêne.	1 <sup>ère</sup> éclaircie à prévoir à la fin du PSG. Elagage. Possibilité d'exploitation du taillis de chêne	2023
5	Plantation truffière	Entretien, travail du sol superficiel	
6	Taillis adulte de CV. Pins en surrétage	Gestion en taillis	2018
7	Friche en cours de boisement. bon potentiel forestier	Evolution naturelle	
8	Jeune taillis, belle repousse, semis de pin nombreux. Nombreux semenciers de pin non exploités	Vieillessement	
10	Bandes Débroussaillées de Sécurité le long du RD11	Entretien par le CG13	
11	Futaie de Pin Sylvestre, croissance faible, médiocre qualité des bois.	Eclaircie sanitaire (prélèvement maximum de 1 pin/3)	2018
12	Friches agricoles en cours de boisement (chênes, genévriers, pin d'Alep, quelques pins noirs)	Evolution naturelle	
13	Plantation résineux sur anciennes terres: Pin Pignon. Bordures en chêne.	1 <sup>ère</sup> éclaircie à prévoir à la fin du PSG. Elagage. Possibilité d'exploitation du taillis de chêne	2023
14	Jeune taillis, belle repousse, semis de pin	Vieillessement	

15	Futaie de Pin d'Alep adulte sur taillis de chêne	Mise en régénération (extraction des pins, exploitation du taillis)	2018
16	Taillis jeune et semis de Pin d'Alep. Quelques semenciers de Pin. Broyage complet des rémanents.	Vieillessement	
17	Taillis adulte CB ou CV. Quelques pins d'Alep et Pin Sylvestre	Coupe d'éclaircie (pins et chênes). Extraction des vieux semenciers de pin	2023
18	Peuplement mélangé (pin d'Alep, chênes, plantations diverses (années 90: pin noir, pin Salzmann, pin laricio, cyprès de Provence, cèdre, pin pignon) et de 2 générations (pins et chênes de 1945, régénération (pins et chênes) et plantations du début des années 80	Travaux d'amélioration : Dépressage dans les semis de pin et les plantations. Extraction des semenciers lorsque c'est possible sans trop de dégâts aux plantations.	2023
19	Bandes Débroussaillées de Sécurité (20m de part et d'autre du CD11)	Entretien par le CG13	
20	Garrigues boisées	Evolution naturelle	
21	Futaie adulte claire de Pin d'Alep en cours de régénération	Achèvement de la régénération (extraction des semenciers du pin)	2028
22	Taillis de bords de champs et de bord de rivière (ribes)	Coupes de taillis (avec conservation des gros bois) sur 1/3 de la surface	2018
23	Plantation de Pin noir. Belle croissance	1 <sup>ère</sup> éclaircie, élagage	2018

### 3.3. Programmes des interventions sylvicoles (cf. carte jointe)

ANNÉE	Peuplement	Intervention	Polygone	Surface
2018	Plantation Pin Pignon 20 ans	Première éclaircie conservant 800 pins/ha	2	0,5 ha
	Futaie de Pin sylvestre	Coupe sanitaire (prélèvement max 1 arbre/3)	11	1,1 ha
	Jeune futaie de Pin Noir	Première éclaircie conservant 800 pins/ha	23	1,4 ha
	Taillis de chêne	Coupe de taillis avec réserve des gros bois	22(p)	2,5 ha
	Peuplement mélangé irrégulier (dominante résineux)	Travaux d'amélioration (dépressage et éclaircie)	18	17 ha
2023	Peuplement mélangé (dominante chêne)	Coupe d'éclaircie (pins et chêne) et extraction des vieux bois	17	2,6 ha
	Taillis de chêne vert adulte	Coupe de taillis	6	2,4 ha
	Futaie adulte claire en régénération	Coupe définitive des vieux pins	21	5,8 ha
2028	Plantation Pin Pignon 20 ans	Première éclaircie conservant 800 pins/ha	3	0,6 ha
	Plantation Pin Pignon 20 ans	Première éclaircie conservant 800 pins/ha	4	0,7 ha
	Plantation Pin Salzman 20 ans	Première éclaircie conservant 800 pins/ha	13	1 ha

### 3.4. Autres travaux envisagés

Broyage des rémanents de coupe

### 3.5. Stratégie de gestion des cervidés

R.A.S.

Pièces annexes :

- Liste des parcelles cadastrales concernées par le PSG
- Plan de situation de la forêt
- Carte des peuplements forestiers
- Carte des interventions antérieures
- Carte des habitats naturels (source DOCOB site Natura 2000)
- Fiches extraite du projet d'annexe verte « paysage » Concors-Ste Victoire


La forêt étant concernée par des réglementations spécifiques, je (nous) demande (demandons) l'agrément de ce plan simple de gestion au titre des articles L.122.7 et 8 du code forestier pour la ou les règlementation(s) suivante(s) :

- Forêts de protection
- Arrêtés préfectoraux de protection des biotopes
- Parcs nationaux
- Réserves naturelles
- Sites naturels classés (dans l'hypothèse où l'annexe verte au SRGS « Paysages » du site classé de Concors serait agréée lors de l'agrément du PSG (procédure en cours))
- Sites naturels inscrits
- Directives paysagères
- Sites Natura 2000
- Monuments historiques et leurs abords
- Z.P.P.A.U.P

PLAN SIMPLE DE GESTION FAIT LE 7 juin 2016

A Saris

(signatures)

## Liste des parcelles cadastrales constituant le fonds

SECTION	NR_PLAN	SUFFIXE	Surface PSG	Surface parcelle	
OD	0077		0,3080	0,3080	B
OD	0078		0,0150	0,0150	E
OD	0079		0,0028	0,0028	S
OD	0080		0,4527	0,4527	B
OD	0081			0,5829	T
OD	0082		0,2514	0,2514	B
OD	0083		0,4195	0,4195	B
OD	0084	J	1,8700	4,3980	T
OD	0085		0,1220	0,1220	B
OD	0086			0,4400	S
OD	0087			0,3550	B
OD	0088		0,1352	0,1352	B
OD	0089			0,9000	T
OD	0090			0,1460	AG
OD	0091		0,0760	0,0760	B
OD	0092		0,4920	0,4920	L
OD	0093		0,2980	0,2980	B
OD	0100			0,4740	T
OD	0101		0,0810	0,0810	B
OD	0102		0,0372	0,0372	B
OD	0103		0,2327	0,2327	B
OD	0104		1,1300	2,2320	T
OD	0105		0,7030	0,7030	B
OD	0106		0,1090	0,1090	B
OD	0107		0,0039	0,0039	S
OD	0108	J	0,3892	0,7392	VI
OD	0109		0,0685	0,0685	B
OD	0110		0,2470	0,2470	B
OD	0111			0,3208	T
OD	0112		2,1340	2,1340	B
OD	0113			0,1644	B
OD	114			0,6800	T
OD	0115		1,3500	1,3500	B
OD	0116		0,0784	0,0784	B
OD	0121		1,9310	1,9310	B
OD	0122		2,7596	2,7596	B
OD	0123		0,8060	0,8060	B
OD	0124		0,1546	0,1546	B
OD	0136		0,1766	0,1766	B
OD	0137	J	0,9500	1,3610	T
OD	0138		1,9190	1,9190	B

OD	0139		0,5749	0,5749	B
OD	0140		0,0370	0,0370	B
OD	0142		0,1110	0,1110	B
OD	0143		0,5310	0,5310	B
OD	0144			0,5760	T
OD	0145		0,3150	0,3150	B
OD	0146		0,2202	0,2202	B
OD	0159		28,8770	28,8770	B
OD	0165		0,2664	0,2664	B
OD	0166		0,1137	0,1137	B
OD	0167		0,3685	0,3685	B
OD	0664			0,5528	T
OD	0684			0,1903	T
OD	0818		27,4266	27,4266	B
OD	0820		1,6446	1,6446	E
			<b>80,1892</b>	<b>89,9624</b>	

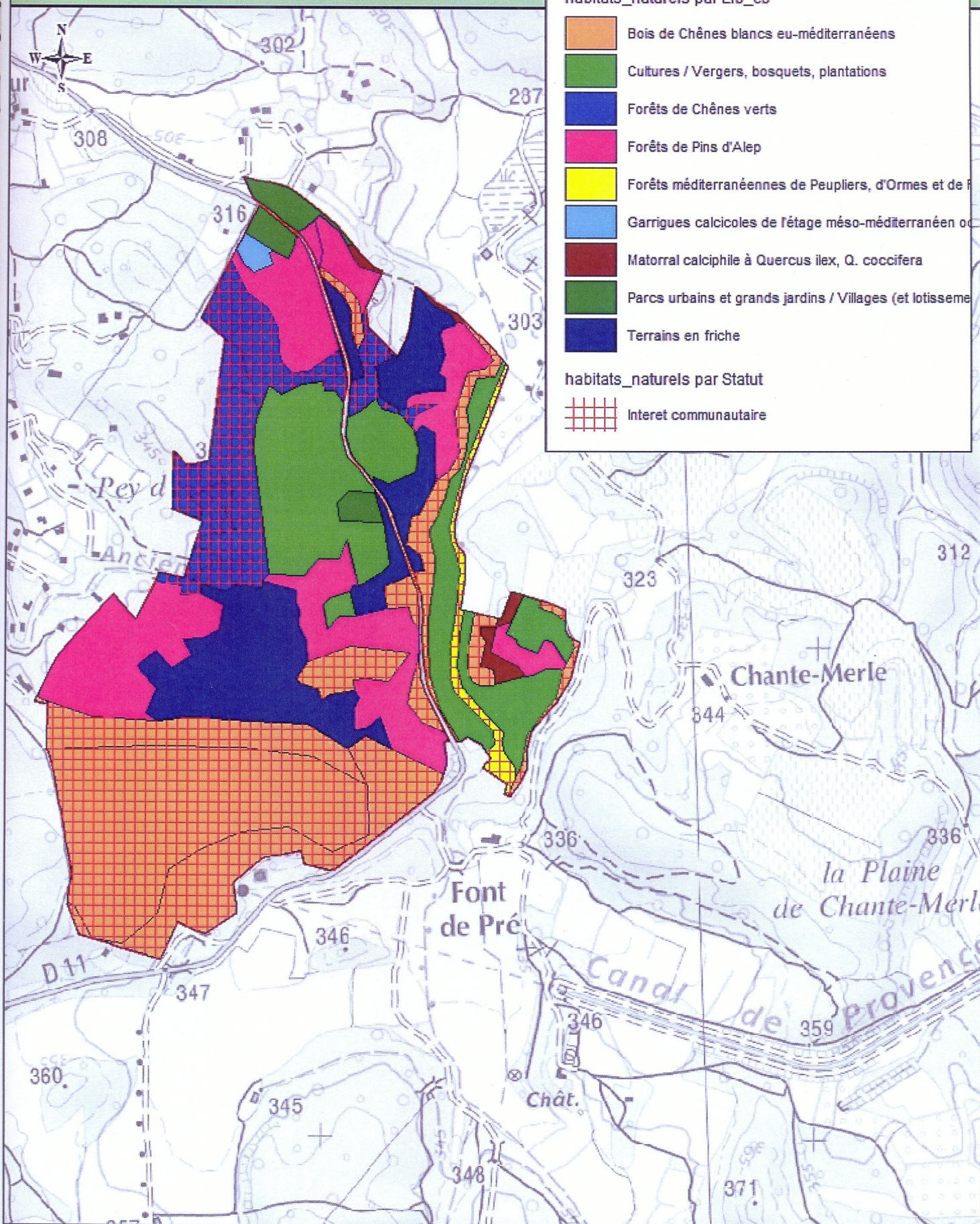
A Paris

Le 7 juin 2016

(signatures)

 Money

# FORÊT DE St Antonin



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

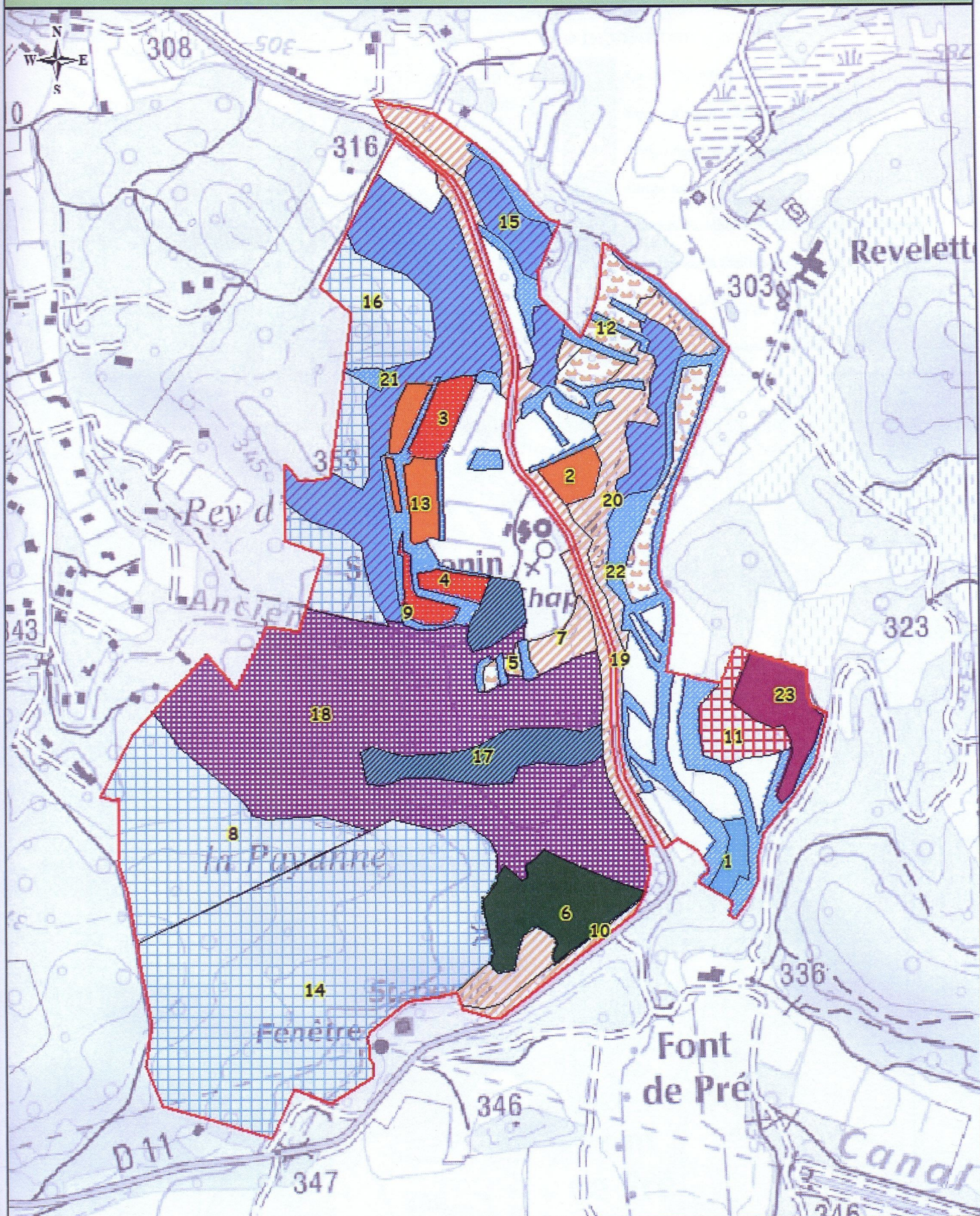
Surface S.I.G : 81.4 ha

Date : 4/2015

Echelle : 1/7500 ème



# FORÊT DE St Antonin



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

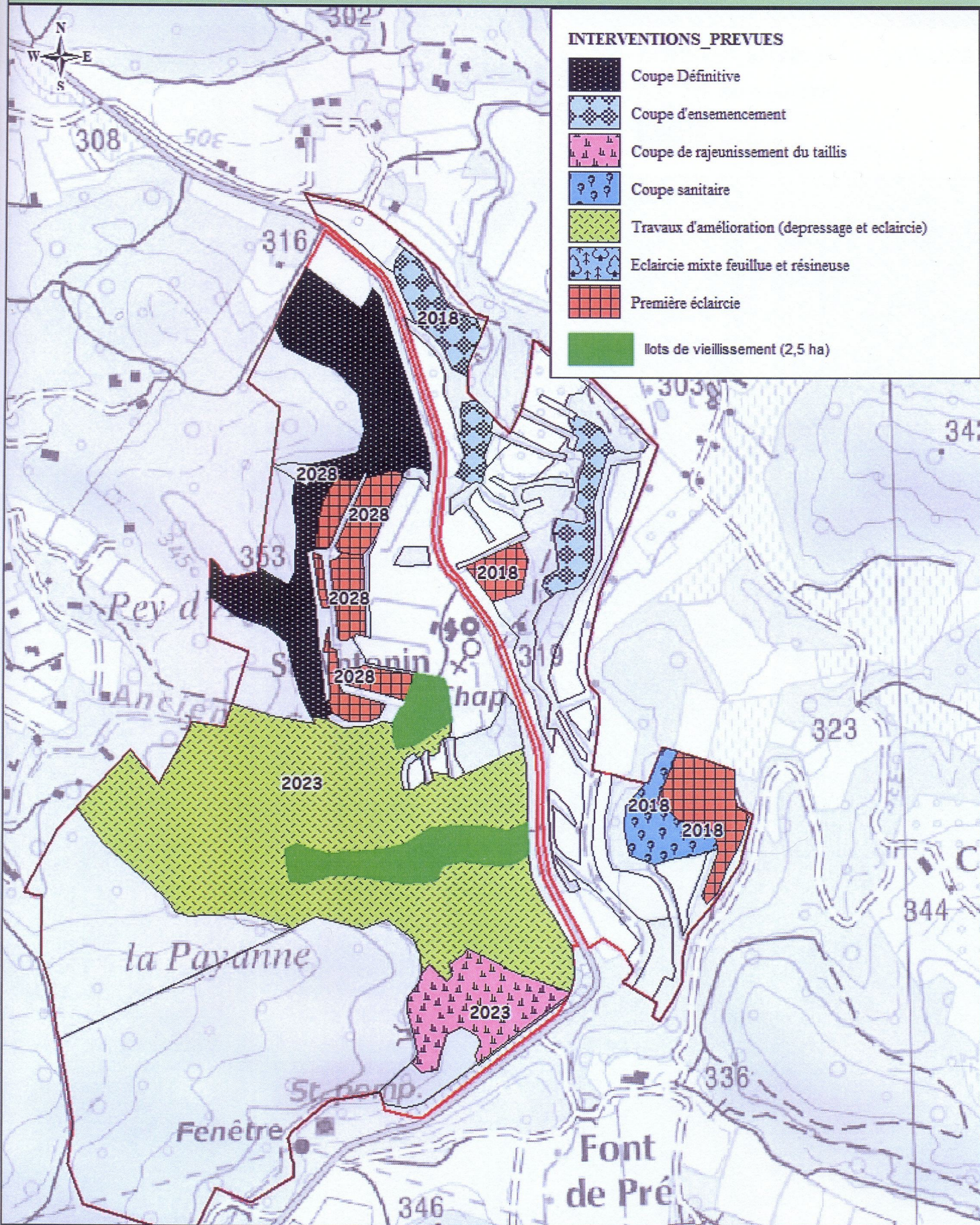
Surface S.I.G : 81.4 ha

Date : 4/2015



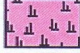

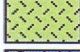

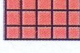

Echelle : 1/7500 ème



# FORÊT DE St Antonin



## INTERVENTIONS PREVUES

-  Coupe Définitive
-  Coupe d'ensemencement
-  Coupe de rajeunissement du taillis
-  Coupe sanitaire
-  Travaux d'amélioration (depressage et éclaircie)
-  Eclaircie mixte feuillue et résineuse
-  Première éclaircie
-  lots de vieillissement (2,5 ha)

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Surface S.I.G : 81.4 ha

Date : Avril 2016

Echelle : 1/7500 ème



# FORÊT DE St Antonin



## DONNEES\_ENVIRONNEMENTALES



ZSC "Natura 2000"



Site Classé



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Surface S.I.G : 81.4 ha

Date : 4/2015

Echelle : 1/25000 ème

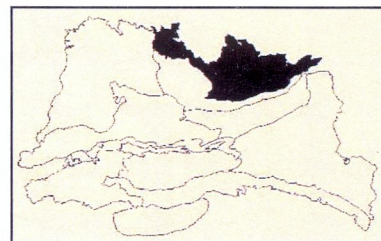




## Unité 10 – TERROIRS AGRICOLES NORD

Cette mosaïque agricole et forestière est perçue depuis l'axe Jouques – Rians (RD 561) et depuis la RD 11.

Mas anciens, oratoires, vieux chênes pubescents à valeur patrimoniale sont disséminés dans le territoire délimité par les versants boisés de la colline Saint-Pierre, de la montagne des Ubacs et de Concors.



ZONE (Cf. zonage carte)	Enjeux Paysagers Ecologiques et Forestiers	Recommandations	Prescriptions réglementaires locales
<b>1 : Pins pignons de Jouques</b>	Paysage forestier exceptionnel à l'échelle du site, peuplement adulte de pins Pignons. Assurer le renouvellement de la pinède de pins Pignons.	Gestion des pins Pignons dans une logique de futaie irrégulière par bouquets.	<b>Définition et localisation d'îlots de vieillissement</b> représentant au moins 5 % de la propriété en surface et de 0.5 ha d'un seul tenant minimum.  Pour les <b>coupes de régénération</b> dans la pinède de pins Pignons : <b>maximum trouées de 1 ha.</b>
<b>2 : Ripisylve de Saint-Bachi</b>	Structure paysagère qui signale la présence de l'eau et rythme les saisons. Habitat d'intérêt écologique et patrimonial faune/flore Corridor et trame verte et bleue. Biodiversité des essences rivulaires.		<b>Non-intervention dans toutes les strates.</b> <b>Pas de plantation.</b>
<b>3 : Domaines et oratoires</b>	Enjeux paysagers de proximité pour maintenir un écrin de végétation autour des domaines ou des oratoires : <b>10-1</b> Blanchons <b>10-2</b> Saint-Julien <b>10-3</b> Gerle, <b>10-4</b> Marine, <b>10-5</b> Font Pré, <b>10-6</b> Saint-Antonin, <b>10-7</b> Revelette <b>10-9</b> Chapelle de Saint-Bachi, <b>10-10</b> La grande Bastide	Ponctuellement, de très beaux chênes pubescents à préserver et maturation de nouveaux sujets à promouvoir. Plantations possibles de truffières.	<b>Maintenir des îlots de vieillissement autour des sites.</b>

Au-delà de ces zones 1,2 et 3 s'appliquent les prescriptions générales.

# Zones a prescriptions specifiques

